



# LE TAISSOTIN

LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE TAISSY

le 23 Juillet 2010

[www.taissy.fr](http://www.taissy.fr)

Numéro 1401

## SOMMAIRE

1. Perturbations sur le réseau d'eau
2. Avis de naissances
3. Cross du 28 août (inscription)
4. Fermeture commerce
5. Caisse des Ecoles
6. Pharmacie de garde
7. Petites annonces
8. Assistante Sociale
9. Secours Populaire
10. Aide à la mobilité
11. Télévision Numérique Terrestre

## Perturbations sur le réseau d'eau

Certains secteurs de TAISSY ont dû subir depuis plusieurs semaines de fortes baisses de pression de leur débit d'eau.

En effet, l'Entreprise URANO travaillant sur l'échangeur de l'autoroute A4 a prélevé, par camion-citerne, d'importantes quantités d'eau sur une borne incendie située en zone d'activités. Nous tenions à nous excuser des désagréments causés et vous remercions de votre compréhension.

1

## COMITE DES FETES ET D'ACTIONS SOCIALES TAISSY ET SAINT-LEONARD

*Siège social : MAIRIE DE TAISSY - 51500 TAISSY*  
Association dite Loi du 1er juillet 1901 sous le N° 2868 Déclarée le 3 juin 1970

Contact: 06.71.78.45.84 site: <http://www.comitedesfestestaissy.fr> E mail:

[cdf.taissy@hotmail.fr](mailto:cdf.taissy@hotmail.fr) <http://taissy.over-blog.com/>

SIRET: 302 875 257 00016 APE/NAF: 9499Z

3

## BULLETIN D'INSCRIPTION AU CROSS de TAISSY du 28 Août 2010.

Clubs sportifs, licenciés, ce CROSS n'est pas une compétition sportive, mais exclusivement organisé dans le cadre d'une fête de village. C'est une animation parmi d'autres.

Je fais preuve d'un état de santé me permettant d'effectuer cette course d'animation de fête de village, celle-ci n'étant pas classée comme épreuve sportive répertoriée.

Je dégage toute responsabilité des organisateurs de la manifestation sur mon état physique à participer à cette animation. Je fournis un certificat médical de moins d' 1 an, ou pour les Licenciés: mention «Athlétisme».

Pour les participants mineurs, accord parental exigé.

COURSE CHOISIE: 10 Km - 5 Km (entourez votre choix)  
(7 € adultes) (5 € adolescent - de 15 ans)

## AVIS DE NAISSANCE

Bienvenue à **Elio**  
né à Reims le 9 Juillet 2010  
et Félicitations aux heureux parents  
M. Mme ALLARD DESCHAMP  
26 rue des Maraîchers

2



## AVIS DE NAISSANCE

Bienvenue à **Chloé**  
née à Reims le 10 Juillet 2010  
et Félicitations aux heureux parents  
M. Mme TCHERTCHIAN  
LAMARQUE  
28 rue de l'Estérel

Le salon **S Coiffure** sera fermé du  
19 juillet au 7 août inclus

4

## Caisse des Ecoles

### Informations Rentrée :

Les dossiers d'inscriptions pour les Accueils de Loisirs (Mercredis et petites vacances) et périscolaires (accueil du matin, cantine, accueil du soir) pour l'année 2010-2011 seront disponibles pendant les vacances d'été.

Renseignements et Inscriptions : Elise et Ludo (CDE) : 03-26-82-77-97 ou Mme THOURAULT : 03-26-85-81-25

5

NOM .....Prénom.....

AGE : .....

Adresse.....

CODE POSTAL .....VILLE .....

N° de téléphone éventuel à communiquer.....

Fait à TAISSY, le 28 Août 2010

Mention « Lu et Approuvé »

Signature

6



## PETITES ANNONCES

7

- VDS horloge Comtoise en chêne  
valeur 2100 € - Prix 800 € à débattre  
☎ 03.26.03.08.50

Il n'y aura pas de permanence de l'assistante sociale en août, mais vous pouvez téléphoner au ☎03.26.86.74.69 Mme GOMERIEUX se tient à votre disposition pour tout renseignement.

8



## SECOURS POPULAIRE

En raison des vacances d'été, Madame FRECHAIN vous demande de ne plus déposer de sacs, plastiques ou autres, en Juillet et Août. En attendant, vous pouvez vous rendre directement rue des Augustins à Reims.

9

## AIDE à la MOBILITÉ

Dans le but de venir en aide aux personnes privées de moyen de locomotion, le Conseil Communautaire a mis en place une aide sociale à la mobilité pour les personnes de 65 ans et plus demeurant à Taissy, n'ayant pas de véhicule, de permis ou dans l'incapacité de conduire pour raison médicale ou ne pouvant bénéficier des services publics existants.

L'aide à la mobilité consiste à faciliter l'accès au transport par taxi en remboursant une partie des frais de déplacement.

Après inscription en Mairie, le bénéficiaire :

- reçoit une carte et une liasse de justificatifs pré-imprimé
- choisit son taxi et paie sa course (sur le territoire de la Cté de Communes de Taissy et l'agglomération de Reims)
- fait remplir par le taxi le justificatif de paiement à renvoyer à la Cté de Communes
- la Cté de Communes rembourse par virement le montant de la prise en charge (remboursement maximal de 15 € - minimum à votre charge 5 €).

Pour plus de renseignements, contactez la Mairie.

10

11

## La télévision tout numérique arrive !

Le passage à la télé numérique consiste en l'arrêt de la diffusion hertzienne analogique des chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, ARTE et M6) et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

**Dans notre département, le passage à la télé tout numérique se fera le 28 septembre 2010**

### Êtes-vous concerné ?

Des bandeaux, défilant sur vos écrans de télévision, vous alerteront 3 mois avant ce changement, afin de vous permettre de vous équiper si nécessaire. Si aucun bandeau n'apparaît, cela signifie que vous recevez déjà la TNT et qu'il est inutile de vous équiper.

### Êtes-vous couvert par la Zone TNT ?

La couverture numérique peut être différente d'une commune à l'autre, mais également à l'intérieur d'une même commune. De même, la couverture peut n'être que partielle et ne pas comprendre toutes les chaînes historiques. Pour en savoir plus connectez-vous sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

### Comment recevoir la télé numérique ?

Plusieurs modes permettent de recevoir la télévision numérique. Vous n'avez aucune obligation de vous abonner à une offre payante.

- **l'antenne râteau classique** (pour les chaînes comprises dans la zone de couverture de la TNT). La plupart de ces antennes sont prêtes pour recevoir la TNT, dans certains cas il peut être nécessaire de brancher un adaptateur TNT à votre téléviseur (dès 20 € pour les modèles d'entrée de gamme).

*Attention tous les téléviseurs vendus depuis le 5 mars 2008 possèdent déjà un adaptateur TNT intégré.*

En aucun cas vous n'êtes obligé de changer de poste de télévision ! Et restez vigilant face à certains démarcheurs incitant à l'achat de matériaux parfois très coûteux mais pas toujours adaptés à vos besoins.

- **Le satellite.** Avec un adaptateur (environ 100 €), vous pouvez bénéficier des chaînes gratuites de la TNT.
- **Le câble.** Vous avez normalement accès aux chaînes gratuites de la TNT sans abonnement. Vous y accédez par un décodeur. Dans le cas d'un immeuble collectivement raccordé, contacter votre syndic ou votre bailleur.
- **La ligne téléphonique ADSL.** Le boîtier fourni par votre fournisseur d'accès à Internet dans le cadre d'une offre « Internet -Télévision - Téléphone », permet de recevoir la TNT, sous réserve que votre ligne téléphonique le permette (vérifiez auparavant auprès de votre opérateur que votre ligne téléphonique est bien adaptée à la transmission de la télévision).

### Quelles sont les aides disponibles ?

- **Une aide financière :** Une aide par foyer peut être attribuée selon certains délais et certaines conditions de ressources. Pour plus de renseignements s'adresser au centre d'appels : ☎ 0970 818 818 (prix d'un appel local).
- **Une aide technique :** Gratuite, cette assistance à domicile est prévue pour les personnes de plus de 70 ans ou dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 80%.